

Le 1^{er} décembre 2023

« Par Système de dépôt électronique »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie

500 boul. René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Montréal, Québec

H2Z 1W7

Objet : **Dossier R-4213-2022, phase 3**
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023

Chère consœur,

Dans le cadre du dossier en objet et en réponse à votre correspondance du 27 novembre 2023, le GRAME confirme à la Régie que ses représentants participeront à l'audience du 5 au 7 décembre 2023 par visioconférence. La déclaration sous serment de Mme Nicole Moreau, analyste, est jointe à la présente.

Enfin, en vue du contre-interrogatoire des témoins d'Énergir, le GRAME dépose par la présente les documents suivants :

- Un article du Devoir intitulé «Laval interdira les nouvelles installations au gaz naturel dans le secteur résidentiel», daté du 14 avril 2023 ;
- Un communiqué de presse de la ville de Prévost intitulé : «Prévost devient la première ville au Québec à adopter un règlement sur la décarbonation», daté du 4 octobre 2023 ;
- Le «Règlement 831 sur la décarbonation des bâtiments et autres mesures de réduction de gaz à effet de serre» (version pour adoption) de la ville de Prévost.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

P.j. (4)

cc. Me Vincent Locas et Me Marie Lemay Lachance, pour Énergir
